



4th International Conference of Local and Regional Authorities Towards a roadmap for implementation 13-14 April 2015, HICO, Gyeongju, Republic of Korea



L'action pour l'eau du sommet de Daegu-Gyeongbuk pour des villes et des régions durables

Version finale adoptée le 14 avril 2015

Les autorités locales et régionales jouent un rôle majeur pour garantir la sécurité de l'eau dans un monde où près de la moitié de la population vit dans des zones urbaines, et dans lequel l'urbanisation s'accélère. Les services d'eau et d'assainissement ne se développent pas assez rapidement, et les infrastructures ont souvent grand besoin d'être réparées ou remplacées. La plupart des autorités locales et régionales ont pour mission l'adduction et l'assainissement de l'eau pour les populations qu'elles administrent. Elles gèrent aussi plus largement de nombreuses questions liées à l'eau : développement économique local, accès à l'énergie et à la nourriture, réduction de la pauvreté, gestion environnementale, lutte contre le changement climatique et aux catastrophes naturelles, problèmes de santé publique.

Depuis 2006, les autorités locales et régionales se sont associées pour promouvoir des pratiques durables dans la gestion de cette ressource, grâce à des événements dédiés organisés à l'occasion des Forums mondiaux de l'eau. En 2009, lors du 5^e Forum mondial de l'eau, elles ont adopté le Pacte d'Istanbul pour l'eau, exprimant leur engagement en faveur d'une gestion durable de l'eau urbaine. Depuis, plus de 1 000 autorités locales et régionales, dans le monde entier, ont signé ce Pacte.

Cinq mois avant que des décisions finales ne soient entérinées à l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2015 à New York, il est possible que plusieurs points des nouveaux objectifs de développement durable (ODD) soient liés à l'eau, et que l'un d'entre eux concerne spécifiquement cette ressource. S'ils sont adoptés, ils déboucheront sur une nouvelle phase d'engagement soutenu en faveur de la gestion durable de l'eau par tous les partenaires à tous les niveaux et dans tous les secteurs, notamment pour l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

Nous, 95 autorités locales et régionales de 26 pays, nous sommes réunis à la Conférence des autorités locales et régionales du 7^e Forum mondial de l'eau de Gyeongju, en République de Corée les 13 et 14 avril 2015, et nous comptons relever ce défi. En nous appuyant sur le Pacte d'Istanbul, sur notre engagement précédent à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, sur les objectifs de développement durable qui seront bientôt approuvés, sur la préparation d'un nouveau agenda urbain lancé par la conférence Habitat III, sur le dialogue entre les autorités locales et les entreprises de gestion de l'eau et de l'assainissement initié par GWOPA à Barcelone, en novembre 2013 ; en accord avec le Programme pour une action globale pour l'eau, soutenu par les feuilles de route adoptées dans le cadre du 7^e Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Daegu, dans la province de Gyeongbuk du 12 au 17 avril 2015, nous engageons à promouvoir la gestion durable de l'eau aux niveaux local et régional, en soutenant l'action en faveur d'une eau durable dans les villes et les régions, telle qu'elle a été initiée à Daegu-Gyeongbuk.

A travers ce document, nous déclarons également attendre du processus politique du 7^e Forum mondial de l'eau qu'il débouche sur des actions concrètes sur toute la planète, qui seront mises en œuvre dans de nombreux projets collaboratifs et créatifs, comme par exemple l'initiative pilote lancée par le gouvernement coréen lors de la 4^e Conférence des autorités locales et régionales de Gyeongju le 14 avril 2014, qui s'intitule « Gestion durable par bassins



4th International Conference of Local and Regional Authorities Towards a roadmap for implementation 13-14 April 2015, HICO, Gyeongju, Republic of Korea



en zone urbaine ». Ces projets doivent utiliser la gouvernance à plusieurs niveaux, inclure les parties prenantes et permettre d'atteindre des résultats quantifiables, qui pourront ensuite être partagés lors de la prochaine Conférence des autorités locales et régionales organisée dans le cadre du 8^e Forum mondial sur l'eau, qui se tiendra au Brésil.

Nous reconnaissons ici la contribution de nos partenaires : l'Institut de Daegu-Gyeongbuk pour le développement (DGI), les Pouvoirs locaux pour un monde durable (ICLEI), le Comité national du 7^e Forum mondial de l'eau, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau constituée par l'ONU-Habitat (GWOPA), ainsi que le Conseil Mondial de l'Eau, qui ont tous participé à l'élaboration d'une stratégie correspondant aux processus politiques globaux mentionnés ci-dessus.

Première partie – La stratégie pour les autorités locales et régionales

(1) De la conférence des autorités locales et régionales de Gyeongju, en avril 2015, à l'Assemblée Générale des Nations-Unies à New York, en septembre 2015 :

Au moment historique où nous allons adopter une nouvelle politique mondiale pour le développement durable, les autorités locales et régionales sont déterminées à tirer parti de cette dynamique afin d'améliorer la gestion de l'eau à tous les niveaux. Nous décidons donc d'adopter la stratégie suivante, adaptée au nouveau modèle issu des objectifs de développement durable qui seront adoptés en septembre 2015.

Notre principale priorité jusqu'à l'Assemblée générale des Nations Unies sera d'allier nos forces à celles de nos associations nationales pour les villes et les régions, afin d'exhorter nos gouvernements à adopter les ODD liés à l'eau – y compris leur cadre de suivi – et à s'engager à les réaliser pour 2030.

(2) De l'Assemblée générale des Nations Unies à New York à l'application des ODD liés à l'eau en 2030 :

Afin d'assurer la mise en œuvre et de tenir nos engagements, nous exhorterons les gouvernements nationaux à développer et fournir des cadres d'action des politiques aux autorités locales et régionales, afin de leur permettre de participer efficacement aux actions nécessaires au niveau local et régional. (Voir aussi la deuxième partie.)

Cependant, nonobstant le résultat du processus global de promotion des ODD, et sans attendre la mise en place par nos gouvernements nationaux des réformes institutionnelles pertinentes dans le secteur de l'eau, nous accélérerons l'adoption de solutions au niveau local, avec des parties prenantes de tout niveau.

a) Accélération des solutions disponibles au niveau local

En nous appuyant sur le Pacte d'Istanbul, et afin de promouvoir le développement durable, et les valeurs culturelles, historiques et traditionnelles de l'eau, nous nous engageons à :

- Appliquer les principes de bonne gouvernance, et particulièrement les principes d'équité, de transparence et de responsabilité, y compris la mise en œuvre des lois sur l'eau existantes ;



4th International Conference of Local and Regional Authorities Towards a roadmap for implementation

13-14 April 2015, HICO, Gyeongju, Republic of Korea



- Associer plus étroitement la gestion de l'eau à la planification, la conception et le développement urbains, mais aussi aux autres secteurs pertinents de la gestion urbaine ;
- Mettre en place des approches intégrées, particulièrement en faisant correspondre les différents usages aux différentes qualités de l'eau et en promouvant la réutilisation des eaux usées après traitement ;
- Prendre en compte les approches naturelles, par exemple en améliorant les services aux écosystèmes et les solutions d'infrastructures vertes, afin de rendre la gestion de l'eau plus durable, particulièrement dans la gestion des eaux de surface ;
- Utiliser un système tarifaire régulant la demande en eau et encourageant sa conservation, tout en garantissant l'accès de l'ensemble de la population à cette ressource et à son assainissement ;
- Renforcer le partage d'expériences sur les mécanismes de financement innovant, comme le Paiement des Services pour les Ecosystèmes
- Accepter que les investissements à long terme dans le secteur de l'eau produiront leurs effets à des échelles plus longues que celles des mandats électifs locaux, et que ces investissements ne pourront avoir lieu que si les élus décident de s'endetter à court terme ;
- Gérer l'eau au niveau local et régional en prenant suffisamment en compte les besoins en eau et la multiplicité des utilisations sur l'ensemble du bassin versant ;
- Sensibiliser largement l'opinion publique sur la valeur de l'eau et la nécessité de l'utiliser comme une ressource précieuse et limitée ;

b) Conclure des alliances ciblées avec les parties prenantes à tous les niveaux

Conscientes des insuffisances persistantes dans les mandats du secteur de l'eau, des moyens souvent insuffisants au niveau infra-national, ainsi que des avantages de la participation pour renforcer le développement durable, les autorités locales et régionales concluront des alliances ciblées avec les acteurs du secteur de l'eau. Une priorité sera donnée aux actions suivantes, en direction des parties prenantes identifiées ci-dessous.

- Groupes vulnérables : les autorités locales et régionales essaieront de faire entendre les voix des groupes le plus gravement touchés par la mauvaise gestion de l'eau – et particulièrement ceux qui vivent dans des zones informelles ; elles feront aussi de leur mieux pour répondre en priorité à leurs besoins.
- Entreprises de distribution d'eau : les autorités locales et régionales travailleront étroitement avec leurs opérateurs publics et privés et renforceront constamment leur capacité dans la limite de leurs mandats et de leurs moyens. Tout en collaborant avec les opérateurs du secteur privé, elles surveilleront leur performance et s'assureront que leur responsabilité sociale par rapport au grand public n'est pas compromise.
- Les autorités locales et régionales accorderont une attention toute particulière aux petites entreprises, et particulièrement aux fournisseurs de services informels. Elles travailleront en priorité avec les entreprises employant du personnel local et adhérant étroitement aux normes internationales du travail.
- Autres autorités locales et régionales : les ALR organiseront des partenariats avec leurs homologues, proches ou lointains, pour mettre en commun connaissances et



4th International Conference of Local and Regional Authorities Towards a roadmap for implementation 13-14 April 2015, HICO, Gyeongju, Republic of Korea



ressources financières. Elles gèreront plus efficacement leurs services de l'eau et partageront les risques, afin de les atténuer. Enfin, elles amélioreront leur situation financière, afin d'accéder plus facilement aux prêts permettant d'effectuer des investissements plus importants.

- Autorités administratives plus élevées : en cas d'absence de règles de coopération officielles avec les échelons administratifs supérieurs, les autorités locales et régionales établissent des mécanismes de communication informels, par exemple des dialogues ou des tables rondes, afin de mieux comprendre et identifier les objectifs, les rôles et les contraintes de chacun.
- Universités et instituts de recherche : les autorités locales et régionales participent à des initiatives d'apprentissage conjointes pour mieux connaître et comprendre les composantes du cycle de l'eau au niveau local et régional ; il s'agit d'un prérequis à toute approche de gestion intégrée.
- Usagers de l'eau dans d'autres secteurs : les autorités locales et régionales dialogueront avec les principaux usagers de l'eau, afin d'harmoniser les politiques pour les utilisations multiples, de coordonner l'offre et la demande et de comprendre les avantages d'une approche de réseau pour partager les coûts, les risques et les avantages de la gestion conjointe d'une ressource tout aussi vitale que vulnérable.

Deuxième partie – Exhorter les gouvernements à promouvoir un environnement pour que les autorités locales et régionales contribuent à accélérer la mise en œuvre des politiques nationales et des objectifs liés à l'eau établis au niveau mondial.

L'eau est la ressource la plus essentielle à la vie ; elle est donc indispensable à toute forme de développement. Si l'on veut la gérer durablement, réaliser les objectifs politiques nationaux et mondiaux, garantir un accès à l'eau et aux services d'assainissement égal pour les populations, protéger l'eau des écosystèmes, il est nécessaire d'assurer une coordination étroite des actions à tous les niveaux du pouvoir politique : national, régional et local.

Afin de permettre aux autorités locales et régionales de travailler de la manière la plus effective et efficiente possible, le gouvernement national doit respecter les principes suivants :

- Institutionnaliser la participation régulière et formelle des autorités locales et régionales à l'élaboration des politiques nationales, sur les questions liées à l'eau ;
- Appliquer le principe de subsidiarité, c'est-à-dire décentraliser les mandats et les ressources au niveau d'administration le plus approprié et le mieux à même de concrétiser les objectifs liés à l'eau définis aux niveaux national et mondial ;
- Offrir un maximum de possibilités aux autorités locales et régionales pour renforcer leurs capacités institutionnelles et celles de leurs agents pour gérer l'eau durablement, notamment en les sensibilisant et en renforçant leurs connaissances et leurs compétences ;
- Constituer puis tenir à jour une base de données nationale exhaustive, incluant des faits et des chiffres validés, des présentations visuelles, des scénarios de développement et d'autres informations pertinentes sur les ressources en eau du pays, ainsi que sur leur quantité et leur qualité, l'état des écosystèmes aquatiques, les différentes utilisations de l'eau, les besoins en eau, l'accès aux infrastructures et aux



4th International Conference of Local and Regional Authorities Towards a roadmap for implementation

13-14 April 2015, HICO, Gyeongju, Republic of Korea



services, etc. Cela contribue aux efforts de suivi au niveau mondial et national, et permet aux autorités locales et régionales un accès à ces informations ;

- Mettre en place des mécanismes de financement solidaire innovants, ainsi que des possibilités de coopération décentralisée Sud-Sud et Nord-Sud entre autorités locales et régionales ;
- Faire disparaître les barrières à l'accès direct des autorités locales et régionales aux mécanismes de soutien technique et de financement mondial proposés par les donateurs et les institutions financières multilatérales.